

NOM PRENOM.....
 DATE DE NAISSANCE.....
 ADRESSE.....
 TELEPHONE.....
 MAIL.....

Jours	Matin*	Après-midi*	Journée*	Repas*
Vendredi 8 juillet 2022				
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi 8				
Semaine du lundi 11 au vendredi 15 juillet 2022				
Lundi 11				
Mardi 12				
Mercredi 13				
Jeudi 14		FERIE		
Vendredi 15				
Semaine du lundi 18 au vendredi 22 juillet 2022				
Lundi 18				
Mardi 19				
Mercredi 20				
Jeudi 21				
Vendredi 22				
Semaine du lundi 25 au vendredi 29 juillet 2022				
Lundi 25				
Mardi 26				
Mercredi 27				
Jeudi 28				
Vendredi 29				

L'inscription **uniquement** pour une sortie sera acceptée sous réserve de disponibilité de places

*Mettre une croix dans la case concernée

Rappel : Toute modification de présence peut se faire jusqu'au mercredi 6 juillet 2022 à 9h. Des présences supplémentaires sont accordées en fonction de la disponibilité des places. Les inscriptions faites et non suivies de présences seront facturées sauf si un certificat médical justifie l'absence. (Cf. règlement intérieur Accueil de loisirs Art9)

NOM PRENOM.....
 DATE DE NAISSANCE.....
 ADRESSE.....
 TELEPHONE.....
 MAIL.....

Jours	Matin	Après-midi	Journée	Repas
Vendredi 8 juillet 2022				
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi 8				
Semaine du lundi 11 au vendredi 15 juillet 2022				
Lundi 11				
Mardi 12				
Mercredi 13				
Jeudi 14		FERIE		
Vendredi 15				
Semaine du lundi 18 au vendredi 22 juillet 2022				
Lundi 18				
Mardi 19				
Mercredi 20				
Jeudi 21				
Vendredi 22				
Semaine du lundi 25 au vendredi 29 juillet 2022				
Lundi 25				
Mardi 26				
Mer 27				
Jeudi 28				
Vendredi 29				

L'inscription **uniquement** pour une sortie sera acceptée sous réserve de disponibilité de places

*Mettre une croix dans la case concernée

Rappel : Toute modification de présence peut se faire jusqu'au mercredi 6 juillet à 9h. Des présences supplémentaires sont accordées en fonction de la disponibilité des places. Les inscriptions faites et non suivies de présences seront facturées sauf si un certificat médical justifie l'absence. (Cf. règlement intérieur Accueil de loisirs Art9)